

FICHE DE SÉCURITÉ

APE FOUROYANT RAMPANT

SECTION I: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

► **1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Aérosol.

Nom commercial : APE FOUROYANT RAMPANT

► **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage : Insecticide.

► **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale: FRANCE FLUIDES

ZONE INDUSTRIELLE DES TOURONDES

BP 100

82302 CAUSSADE CEDEX

Tél.: 05 63 27 16 57

Port.: 06 72 81 47 11

FAX: 05 63 03 75 31

e-mail: contact@france-fluides.com

www.france-fluides.com

► **1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0) 1 45 42 59 59.**

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION II: IDENTIFICATION DES DANGERS

► **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : F+; R12

R66

N; R50-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45



Symbole(s) :

: F+ : Extrêmement inflammable

N : Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R :

R12 : Extrêmement inflammable.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrase(s) S :

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 : Ne pas respirer les aérosols.

S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Phrases additionnelles : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser cet aérosol uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance (%)	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
Naphta lourd hydrotraité (benzene < 0,1%)	: 20 à 40 %	64742-48-9	265-150-3	----	---	Xn; R65 R66 Asp. Tox. 1;H304 EUH066
Butane (contenant < 0,1 % butadiène)	: 20 à 40 %	106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	---	F+; R12 Flam. Gas 1;H220 Liquefied gas;H280
Propane	: < 30 %	74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	---	F+; R12 Flam. Gas 1;H220 Liquefied gas;H280
Hydrocarbure aromatique	: < 20 %	64742-95-6	918-668-5	----	---	R10 Xn; R65 R66 R67 Xi; R37 N; R51-53 Asp. Tox. 1;H304 Flam. Liq. 3;H226 STOT SE3;H335 Not CLP EUH066 Aquatic Acute 2;H401 Aquatic Chronic 2;H411
Pipéronyl butoxyde	: < 5 %	51-03-6	200-076-7	----	---	N; R50-53 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
D-Tétraméthrine	: < 5 %	7696-12-0	231-711-6	----	---	N; R50-53 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	: < 0,1 %	108-65-6	203-603-9	607-195-00-7	---	R10 Flam. Liq. 3;H226
Solvant hydrocarboné (Aromatic)	: < 0,1 %	64742-95-6	265-199-0	----	---	R10 Xn; R65 Xi; R37 N; R51-53 Asp. Tox. 1;H304 Flam. Liq. 3;H226 STOT SE3;H335 Aquatic Chronic 2;H411
Deltaméthrine (ISO); (S)-.alpha.-cyano-3-phénoxybenzyl(1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	: < 0,1 %	52918-63-5	258-256-6	607-319-00-X	---	T; R23/25 N; R50-53 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 3 (Oral);H301 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

► 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- *Inhalation* : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.
- *Contact avec la peau* : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

- *Contact avec les yeux* : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

- *Ingestion* : Ingestion peu probable. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

► **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes liés à l'utilisation

- *Inhalation* : Somnolence. Maux de tête.

- *Contact avec la peau* : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

- *Contact avec les yeux* : Irritant au contact direct avec les yeux. Rougeur. Douleur.

- *Ingestion* : L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

► **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

► **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Poudre. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau.

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

► **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risques spécifiques : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. L'exposition à la chaleur ou la contamination par certaines impuretés peut provoquer une décomposition produisant des gaz très volatils, d'où un risque de surpression pouvant provoquer une violente rupture de conteneurs fermés.

► **5.3. Conseils aux pompiers**

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

► **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

► **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

► **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Les mélanges de déchets contenant du propane/butane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

► **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir Rubrique 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

► 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

► 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50° C. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas fumer.

Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Etincelles. Flamme nue.

► 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

► 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

- Butane (contenant < 0.1 % butadiène) : VME (ppm) : 800
- Butane (contenant < 0.1 % butadiène) : VME (mg/m3) : 1900
- Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME (ppm) : 50
- Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME (mg/m3) : 275
- Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VLE (ppm) : 100
- Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VLE (mg/m3) : 550

► 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

- **Protection respiratoire :** Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
 - **Protection de la peau :** Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
 - **Protection des yeux :** Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
 - **Protection des mains :** En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Le choix d'un gant approprié est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Hygiène industrielle :** Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

► 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Aspect : Liquide.
Couleur : Incolore à légèrement jaune.

9.1.b. Odeur

Odeur : Agréable.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

pH : Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Point de fusion [°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : < 0°C

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : < 0°C

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Extrêmement inflammable.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur, 20°C : Aucune donnée disponible.

9.1.l. Densité de vapeur

Densité relative, gaz (air=1) : Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

Densité : 0.65

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans : Solvant.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Temp. d'autoinflammation [°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.q. Température de décomposition

Décomposition thermique : Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Autres données : Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

► 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

► 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

► 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

► 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.

► 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

► 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère :
Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Fumées toxiques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

► 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête.
- Cutanée : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Sensation de brûlure.
- Ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

► 12.1. Toxicité

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

► 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

► 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

► 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

► 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

► 12.6. Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

▶ 14.1. Numéro ONU

No ONU : 1950

▶ 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Shipping name : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

▶ 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre

ADR/RID : Groupe d'emballage : F
Classe : 2

Transport par mer

- *Code IMO-IMDG :* Classe 2.1

- *N° de fiche de sécurité :* 2-13

Transport aérien

- *IATA - Classe ou division :* Classe 2.1

- *Étiquette IATA :* Flamm. Gas

▶ 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : F

▶ 14.5. Dangers pour l'environnement

- *IMDG-Pollution marine :* Non.

▶ 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

▶ 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

▶ 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

France : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

▶ 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

- Texte des Phrases R du § 3 :**
- R10 : Inflammable.
 - R12 : Extrêmement inflammable.
 - R23/25 : Toxique par inhalation et ingestion.
 - R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
 - R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Texte des Phrases H du § 3 :**
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
 - H220 - Gaz extrêmement inflammable.
 - H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 - H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H301 - Toxique en cas d'ingestion.
 - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H331 - Toxique par inhalation.
 - H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - NA - Liquide combustible.
- Autres données :** Révision - Voir : *
- Utilisations recommandées & restrictions :** Voir fiche technique pour des informations détaillées.-

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.